

SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

RECEIVED

ELEVENTH YEAR

14NOV 195: A

732 nd MEETING: 26 JULY 1956 ème SÉANCE: 26 JUILLET 1956

INDEX SECTION, LIBRARY

ONZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SECURITE **DOCUMENTS OFFICIELS**

NEW YORK

Pag
1
1
1
1
1
1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND THIRTY-SECOND MEETING

Held in New York on Thursday, 26 July 1956, at 3.30 p.m.

SEPT CENT TRENTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue à New-York, le jeudi 26 juillet 1956, à 15 h. 30.

President: Mr. J. NISOT (Belgium).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Provisional agenda (5/Agenda/732)

- 1. Adoption of the agenda.
- Admission of new Members: letter dated 14 July 1956 from the Minister for Foreign Affairs of Tunisia to the Secretary-General of the United Nations.

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT (translated from French): The provisional agenda relates to the admission of new members. The Council has before it a letter dated 14 July 1956 from the President of the Council of Ministers and Minister for Foreign Affairs of Tunisia to the Secretary-General [S/3622]. The Council also has before it a draft resolution submitted by France [S/3627].

The agenda was adopted.

Admission of new Members: letter dated 14 July 1956 from the Minister for Foreign Affairs of Tunisia to the Secretary-General of the United Nations (\$\sigma 3622)

- 2. Mr. DE GUIRINGAUD (France) (translated from French): The French delegation has submitted a draft resolution [S/3627] to the Security Council recommending the admission of Tunisia to the United Nations. By this initiative, the French Government is fulfilling its pledge, contained in article 3 of the agreement signed in Tunis on 15 June last, to the Tunisian Government.
- 3. Like Morocco, whose candidacy the Council accepted a few days ago [731st meeting], Tunisia is undoubtedly qualified in accordance with Article 4 of the Charter, to become a Member of the United Nations.
- 4. It is unnecessary to recall that Tunisia is a State, acknowledged as such for a long time. The treaties signed with France under which the latter was entrusted with the Regency's Foreign affairs, did not dissolve Tunisia's individual character.

Président: M. J. NISOT (Belgique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/732)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Admission de nouveaux Membres: lettre, en date du 14 juillet 1956, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Ministre des affaires étrangères de Tunisie.

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT: L'ordre du jour provisoire porte sur la question de l'admission de nouveaux Membres. Le Conseil est saisi d'une lettre, en date du 14 juillet 1956, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de Tunisie [S/3622]. Le Conseil est saisi en outre d'un projet de résolution présenté par la France [S/3627].

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres: lettre, en date du 14 juillet 1956, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Ministre des affaires étrangères de Tunisie (S/3622)

- 2. M. DE GUIRINGAUD (France): La délégation française a soumis au Conseil de sécurité un projet de résolution [S/3627] recommandant l'admission de la Tunisie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement de la République française, en prenant cette initiative, honore l'engagement qu'il a assumé à l'égard du Gouvernement tunisien et qui se trouve inscrit à l'article 3 de l'accord signé à Tunis le 15 juin dernier.
- 3. Comme le Maroc, dont le Conseil a accepté la candidature il y a quelques jours [731ème séance], la Tunisie est, sans aucun doute, qualifiée, d'après les dispositions de l'Article 4 de la Charte, pour faire partie de l'Organisation des Nations Unies.
- 4. Je n'ai pas besoin de rappeler que la Tunisie est un Etat reconnu comme tel depuis longtemps. Les traités passés avec la France, et par lesquels celle-ci avait été chargée de conduire la politique extérieure de la Régence, n'avaient point fait disparaître la personnalité tunisienne.

- 5. After a transition period, defined by the agreements of 3 June 1955, the independence of Tunisia was solemnly recognized by France. The protocol of agreement of 20 March 1956, signed by Mr. Christian Pineau, the French Foreign Minister, and Mr. Tahar ben Ammar, the Prime Minister of Tunisia, expressly indicated that Tunisia, which had enjoyed full internal autonomy since 3 June 1955 would henceforward exercise its responsibilities with regard to forcign affairs, security and defence, and would have a national army.
- 6. The protocol of agreement of 20 March 1956 has been carried out; agreements, like that of 15 June 1956 on matters of diplomatic representation, have been signed; others, it is to be hoped, will soon be signed. The Tunisian national army has just been created; the Regency has exchanged diplomatic representation with many countries; its independence has been recognized by many Members of the United Nations.
- 7. I am sure nobody can doubt that Tunisia, an independent State, is peace-loving, accepts the obligations of the Charter, is capable of fulfilling these obligations and is willing to do so. The democratic character of Tunisia's institutions is our best guarantee. A constitutional monarchy, the Regency practices universal suffrage, which, even within the United Nations, is a feature that deserves notice. General elections were held recently to form a constituent assembly. Mr. Habib Bourguiba, the leader of the party which obtained a landslide victory in these elections, accepted the premiership at the request of His Highness the Bey of Tunis.
- 8. How far Tunisia has come since 1880! In a few score years, an Eastern monarchy based on divine right has become a democratic State of the modern type. In this evolution, France has played a part of which it is proud. The Tunisian elite was moulded in French universities; within institutions created by France Tunisians for the first time began to learn self-government in accordance with democratic principles.
- 9. Now that Franco-Tunisian collaboration is entering a new era, France and Tunisia may I quote the joint statement of 15 June "congratulate themselves on the continued harmonious evolution of their relationship, within the framework of respect for the rules of international law".
- 10. Six months ago, at the Neo-Destour convention at Sfax, Mr. Bourguiba said that Tunisia Eastern through her Arabic culture and Moslem religion, Western by her geographical position might serve as a link between two civilizations of which all mankind can, with reason, be proud. This, in brief, describes the particular advantage which the Organization will, I am sure, gain from the admission of Tunisia.
- 11. For all these reasons, I am certain that the draft resolution submitted by the French delegation will be unanimously approved by the Security Council. I am also certain that, in the case of Tunisia as in that of Morocco, the Council will deem it unnecessary to consult the Committee on the Admission of New Members; once recommended by the Council, the candidacy of Tunisia will, it goes without saying, be considered by

- 5. Après une période de transition, marquée par les accords du 3 juin 1955, l'indépendance de la Tunisie a été reconnue solennellement par la France. Dans le protocole d'accord du 20 mars 1956, signé par M. Christian Pineau, ministre des affaires étrangères de France, et M. Tahar ben Ammar, président du Conseil de Tunisie, il était expressément indiqué que la Tunisie, qui jouissait déjà, depuis le 3 juin 1955, d'une complète autonomie interne, exercerait désormais ses responsabilités en matière d'affaires extérieures, de sécurité et de défense, et posséderait une armée nationale.
- 6. Le protocole d'accord du 20 mars 1956 est entré en application; des accords, notamment celui du 15 juin 1956 sur les questions de représentation diplomatique, ont été signés; d'autres, il faut fermement l'espérer, le seront bientôt. L'armée nationale tunisienne vient d'être créée; la Régence a échangé avec plusieurs Etats des représentants diplomatiques; son indépendance a été reconnue par beaucoup de Membres de l'Organisation des Nations Unies.
- 7. Que la Tunisie, Etat indépendant, soit pacifique, qu'elle accepte les obligations de la Charte, qu'elle soit capable de remplir ces obligations et disposée à le faire, ne sera, j'en suis sûr, mis en doute par personne. Le caractère démocratique de ses institutions est au reste, pour nous, la plus sûre des garanties. Monarchie constitutionnelle, la Régence pratique le suffrage universel, ce qui constitue, même à l'Organisation des Nations Unies, un trait digne d'être cité. Des élections générales ont eu lieu récemment pour désigner une assemblée constituante. Le chef du parti qui, dans ces élections, a remporté une éclatante victoire, M. Habib Bourguiba, a pris, à la demande de S. A. le Bey, la présidence du Conseil des ministres.
- 8. Quel chemin parcouru depuis 1880! En quelques dizaines d'années, une monarchie orientale de droit divin est devenue un Etat démocratique de type moderne. La France a joué dans cette évolution un rôle dont elle est fière. C'est dans ses universités qu'a été formée l'élite tunisienne; c'est dans le cadre des institutions créées par elle que les Tunisiens ont, pour la première fois, commencé à apprendre à se gouverner eux-mêmes, selon les principes démocratiques.
- 9. Aujourd'hui que la collaboration franco-tunisienne entre dans une ère nouvelle, la France et la L'unisie je cite les termes du communiqué commun du 15 juin dernier "se félicitent d'avoir ainsi continué à réaliser dans le respect des règles du droit international, l'évolution harmonieuse de leurs rapports".
- 10. Il y a six mois, au Congrès du Néo-Destour de Sfax, M. Bourguiba déclarait que la Tunisie, orientale par sa culture arabe et sa religion musulmane, occidentale par sa position géographique, est susceptible de servir de trait d'union entre deux civilisations dont toute l'humanité peut, à juste titre, s'enorgueillir. Voilà, très exactement souligné, l'intérêt particulier que notre organisation trouvera, j'en suis sûr, à l'admission de la Tunisie.
- 11. Pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, je suis certain que le projet de résolution présenté par la délégation française recevra, de la part du Conseil de sécurité, un accueil unanimement favorable. Je suis certain aussi que, pour la Tunisie de même que pour le Maroc, le Conseil estimera inutile de consulter le Comité d'admission de nouveaux Membres; une fois recommandée par le Conseil, il va de soi que la candi-

- the Assembly in the same manner as those of the dan and Morocco.
- 12. Mr. ABDOH (Iran) (translated from French): Already, in my statement concerning Morocco's application for admission at the last meeting of the Council, I said that the happy initiative taken by the French delegation in submitting the draft resolution recommending that country's admission to the United Nations augured favourably for the future and held out the hope of better prospects for the settlement of all questions affecting North Africa.
- 13. Today, my delegation is glad to find that, in the same spirit, another State in the same part of the world has applied for admission to the United Nations and that we are more nearly approaching the realization and implementation of the high principles laid down in the Charter. We welcome this new initiative and warmly support the draft resolution recommending the admission of Tunisia to the United Nations.
- 14. In view of the bonds of friendship and the religious and cultural ties which unite us with the Tunisian people, we have followed with keen interest the efforts of that great country to attain its independence. We were in fact one of the first countries to recognize the sovereignty and independence of Tunisia and today we gladly support that country's application for membership in the United Nations. Its application is moreover completely in conformity with Article 4 of the Charter. Tunisia is a peace-loving country and, in his declaration [S/3622], Mr. Habib Bourguiba states that his Government subscribes fully to the principles of the Charter and undertakes to fulfil all the obligations arising out of it.
- 15. Let me say, by the way, that the accession of Tunisia and Morocco to independence is certainly one of the most welcome developments in the annals of contemporary history. It proves that, in dealing with problems affecting the African continent, the international community is increasingly guided by the purposes of the United Nations Charter. There is a growing realization that the rest of the world cannot disregard the profound changes which are taking place in Africa, and we hope that this will continue to be the case, not only in the interests of the peoples of Africa but also in the interests of world peace and stability. Moreover, Tunisia's accession to independence clearly shows that the best way to deal with the African problem is to take into account the awakening national consciousness of these peoples and to recognize their national aspirations in order to direct their efforts into orderly and constructive channels.
- 16. As in the case of Morocco, we feel that there is no question as to Tunisia's qualifications for admission to membership in the United Nations. We are therefore prepared to support the French delegation's proposal not to refer this application for admission to the Committee on the Admission of New Members, as provided in rule 59 of the Council's rules of procedure. We accordingly hope that the Security Council will, as it did in the case of Sudan and Morocco, adopt

- dature tunisienne devra être traitée par l'Assemblée de la même manière que celles du Soudan et du Maroc.
- 12. M. ABDOH (Iran): Déjà, au cours de mon intervention à la dernière séance du Conseil, au sujet de la demande d'admission du Maroc, j'ai fait allusion au fait que l'heureuse initiative de la délégation française, qui avait soumis le projet de résolution recommandant l'admission de cette nation à l'Organisation des Nations Unies, augurait favorablement de l'avenir et ouvrait des perspectives meilleures pour le règlement de toutes les questions touchant à l'Afrique du Nord.
- 13. Aujourd'hui, ma délégation est heureuse de constater que, dans le même esprit, un autre Etat, situé dans cette même partie du monde, a demandé son admission au sein des Nations Unies et que nous nous rapprochons de plus en plus de la réalisation et de la mise en œuvre des grands principes qui ont été consacrés par la Charte. Nous nous félicitons de cette nouvelle initiative et nous appuyons chaleureusement le projet de résolution recommandant l'admission de la Tunisie au sein de notre organisation.
- 14. Les liens d'amitié et les affinités religieuses et culturelles qui nous unissent au peuple tunisien nous ont incités à suivre avec beaucoup d'intérêt les efforts déployés par cette noble nation pour acquérir son indépendance. Nous avons été, en effet, un des premiers pays qui aient reconnu la souveraineté et l'indépendance de la Tunisie et, aujourd'hui, c'est avec joie que nous offrons notre appui à la demande de ce pays pour faire partie de l'Organisation des Nations Unies. D'ailleurs cette demande est tout à fait conforme aux dispositions de l'Article 4 de la Charte. La Tunisie est un pays pacifique et, dans sa déclaration [S/3622], le Président du conseil de ce pays, M. Habib Bourguiba, au nom de son gouvernement, donne son entière adhésion aux principes de la Charte et s'engage à remplir toutes les obligations qui en découlent.
- Qu'il me soit permis de signaler, en passant, que l'accession de la Tunisie, ainsi que du Maroc, à l'indépendance est certes l'un des événements les plus heureux de notre histoire contemporaine; elle prouve que la collectivité internationale a une tendance marquée à faire face de plus en plus, dans un esprit inspiré des buts de la Charte des Nations Unies, aux problèmes touchant le continent africain. On se rend compte davantage que les profonds changements qui se déroulent en Afrique ne peuvent laisser indifférent le reste du monde et nous formulons l'espoir que cette tendance heureuse se poursuive, non seulement dans l'intérêt des peuples de l'Afrique, mais également dans celui de la paix et de la stabilité mondiales. De plus, l'indépendance de la Tunisie montre d'une façon évidente que la meilleure manière de faire face au problème africain est de tenir compte de l'éveil de la conscience nationale de ces peuples et de reconnaître leurs aspirations nationales, afin de pouvoir orienter leurs efforts vers des voies ordonnées et constructives.
- 16. Comme dans le cas du Maroc, nous estimons qu'il n'y a aucun doute au sujet des titres que possède la Tunisie pour être admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuierons donc volontiers la proposition faite par la délégation française en ce qui concerne l'inutilité de renvoyer cette demande au Comité d'admission de nouveaux Membres, ainsi que cela est prévu par l'article 59 du règlement intérieur du Conseil. C'est pourquoi nous espérons que le Conseil

today the draft resolution submitted by France.

- 17. Before concluding. I should like to congratulate France on its spirit of understanding and realism and the French delegation on its initiative in submitting the draft resolution recommending the admission of Tunisia to the United Nations. I must also mention the action taken by the United Nations in encouraging negotiations between France and Tunisia.
- 18. We believe that Tunisia will make a valuable and constructive contribution to the work of the United Nations and my delegation will be happy to co-operate closely with the Tunisian delegation which will, I hope, be here among us very soon.
- 19. Mr. CROSTHWAITE (United Kingdom): Last week, after the Security Council had unanimously recommended to the General Assembly Morocco's application for membership in the United Nations, I said how warmly my delegation welcomed the fact that the right decision had been arrived at in the right way.
- 20. I have no doubt that we shall proceed in the same fashion today, and will consider the application of Tunisia on its merits. By doing so, we shall strengthen the pattern from which it would be quite illogical, as well as wrong, for any of us to depart in the future.
- Tunisia is, of course, well known to very large numbers of my compatriots from their war days. In spite of the grim battles that had to be fought there, they brought back many agreeable memories of the country and of its inhabitants. Our Australian colleague will, I am sure, agree with me that it will cause particular pleasure in the Commonwealth as a whole that the time has now come for the Government of Tunisia to apply for membership in the United Nations. In my country, which has had such happy experience of the way that the closest ties of friendship and solidarity can persist under changing political forms, it will also cause great satisfaction that the Tunisian application should be sponsored in the Security Council by the delegation of France, which has presented the draft resolution. This is a happy omen for the future.
- 22. My Government recognized the independence of Tunisia on 10 May, and arrangements have been made for an exchange of ambassadors between our two countries. In fact, Her Majesty's Ambassador has already presented his letter of credence to His Highness the Bey.
- 23. I note from document S/3622 that Tunisia formally accepts the obligations of the United Nations Charter, and there is no doubt of its ability to carry them out. My Government therefore regards Tunisia as qualified under Article 4 of the Charter for membership in the United Nations.
- 24. No examination of the matter by a committee of the Council seems necessary, and I shall be ready to vote today for the French draft resolution. I am sure that it will be unanimously approved, and my delegation looks forward to close and friendly collaboration with the delegation of Tunisia.

- de sécurité, comme dans les cas du Soudan et du Maroc, votera aujourd'hui même pour le projet de résolution présenté par la France.
- 17. Avant de conclure, je voudrais exprimer nos félicitations à la France pour l'esprit de compréhension et le réalisme dont elle a fait preuve et pour l'initiative que sa délégation a prise en soumettant le projet de résolution recommandant l'admission de la Tunisie à l'Organisation des Nations Unies, sans oublier les efforts déployés par les Nations Unies dans ce domaine en encourageant les négociations entre la France et la Tunisie.
- 18. Nous sommes convaincus que la participation de la Tunisie aux travaux des Nations Unies sera pour nous précieuse et constructive; ma délégation sera heureuse de collaborer étroitement avec la délégation tunisienne qui, je l'espère, se joindra à nous très prochainement.
- 19. M. CROSTHWAITE (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: La semaine dernière, alors que le Conseil de sécurité venait de recommander à l'unanimité à l'Assemblée générale la demande d'admission du Maroc comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, j'ai dit à quel point ma délégation se réjouissait de cette bonne décision, prise de la bonne manière.
- 20. Je ne doute pas que nous n'agissions de même aujourd'hui et que nous n'examinions la demande de la Tunisie d'après les titres de ce pays. Ce faisant, nous consacrerons une pratique à laquelle aucun d'entre nous ne saurait déroger à l'avenir sans être taxé d'illogisme en même temps que d'injustice.
- Un grand nombre de mes compatriotes connaissent bien la Tunisie, pour y avoir fait la guerre. Malgré les pénibles combats qu'ils ont dû y livrer, ils ont gardé un excellent souvenir du pays et de ses habitants. Notre collègue australien estimera certainement, comme moi, que l'ensemble du Commonwealth se réjouira particulièrement de voir que le moment est venu pour le Gouvernement tunisien de demander son admission à l'Organisation des Nations Unies. Mon pays, qui a constaté, par d'heureuses expériences, que les liens les plus étroits d'amitié et de solidarité peuvent persister alors même que les formes politiques ont changé, sera lui aussi vivement satisfait de voir que la demande de la Tunisie est patronnée par la délégation française qui a présenté un projet de résolution à cet effet. Ce geste augure bien de l'avenir.
- 22. Mon gouvernement a reconnu l'indépendance de la Tunisie le 10 mai, et des dispositions ont été prises pour échanger des ambassadeurs entre nos deux pays. En fait, l'Ambassadeur de Sa Majesté a déjà présenté ses lettres de créance à S. A. le Bey.
- 23. Je constate que, d'après le document S/3622, la Tunisie accepte formellement les obligations de la Charte des Nations Unies, et il ne fait pas de doute qu'elle est capable de les exécuter. Par conséquent, mon gouvernement estime que la Tunisie a les titres requis, aux termes de l'Article 4 de la Charte, pour être admise à l'Organisation des Nations Unies.
- 24. Il ne semble pas nécessaire qu'un comité du Conseil examine la question, et je suis prêt à voter aujourd'hui en faveur du projet de résolution de la France. Je suis sûr qu'il sera approuvé à l'unanimité, et ma délégation se réjouit de pouvoir bientôt coopérer étroitement et amicalement avec la delégation tunisienne.

- 25. Mr. WADSWORTH (United States of America): Only a few days ago we met to give unanimous support to the French draft resolution recommending the admission of Morocco to the United Nations. The delegation of France asks us today to support the application of Tunisia. The United States will do so enthusiastically.
- 26. The independence of Tunisia was proclaimed on 20 March of this year. On 22 March the United States recognized this happy event in a congratulatory message addressed to the Bey, the Government and the people of Tunisia. I need hardly say how great is the satisfaction with which the Government and the people of the United States welcome the independence of Tunisia and in particular the enlightened spirit in both Tunisia and France which made it possible.
- 27. Today we have our third opportunity this year to consider the application of a State for membership in the United Nations solely on its merit in accordance with the Charter. Twice we have found ourselves in unanimous agreement. I have no doubt the same will be true today.
- 28. We sincerely hope that we have reached the stage where every application for membership can be considered in this manner. In my statement before the Council last Friday [731st meeting], I expressed this hope with respect to Japan. I also called attention to the eligibility of the Republic of Korea and the Republic of Viet-Nam.
- 29. Unfortunately, at our last meeting, the representative of the Soviet Union, while admitting that Japan was eminently qualified, again linked the admission of Japan to the admission of another applicant, a consideration wholly outside the Charter. In common with the other members of this Council, the United States will continue to adhere to the principles of the Charter. It is in this spirit that we will vote for the French draft resolution.
- 30. The Government of Tunisia has, in accordance with the provisions of Article 4, accepted the obligations of the Charter. The United States is confident that Tunisia is able and willing to live up to them fully. We look forward to close and harmonious relations with the Tunisian delegation to the United Nations.
- 31. Mr. TSIANG (China): My delegation is glad that the Security Council can take up the application of Tunisia so soon after it considered and approved the application of Morocco. I know that no two countries are alike in every respect, and therefore no two applications can be considered to be identical. It is a rule of the Charter that each application should be considered on its merits. Nevertheless, I think we will all agree that the two applications, that of Tunisia and that of Morocco, are very similar. My delegation will therefore vote for the French draft resolution, as it did last week for the draft resolution recommending the admission of Morocco.
- 32. My Government and I have no doubt that Tunisia today is completely independent, that it is a peace-

- 25. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [trac it de l'anglais]: Il y a quelques jours, nous nous sommes réunis pour donner notre appui unanime au projet de résolution de la France tendant à recommander l'admission du Maroc à l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, la délégation de la France nous invite à appuyer la demande d'admission de la Tunisie. C'est avec enthousiasme que les Etats-Unis feront droit à cette requête.
- 26. L'indépendance de la Tunisie a été proclamée le 20 mars dernier. Dès le 22 mars, les Etats-Unis ont pris acte de cet heureux événement dans un message de félicitations adressé au Bey, au Gouvernement et au peuple de la Tunisie. Je n'ai guère besoin de dire la grande satisfaction avec laquelle le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont accueilli l'indépendance de la Tunisie et applaudi à l'esprit éclairé qui a permis à la Tunisie et à la France d'aboutir à ce résultat.
- 27. Pour la troisième fois cette année, nous avons donc l'occasion d'examiner la demande d'admission d'un Etat en nous fondant uniquement sur ses titres, ainsi que le prescrit la Charte. Par deux fois, notre accord a été unanime. Je ne doute pas qu'il en sera de même aujourd'hui.
- 28. Nous espérons sincèrement avoir atteint le point où toute demande d'admission peut être examinée de cette manière. Dans la déclaration que j'ai faite vendredi dernier devant le Conseil [731ème séance], j'ai exprimé ce même espoir en ce qui concerne le Japon. J'ai rappelé aussi que la République de Corée et la République du Viet-Nam remplissent également les conditions requises.
- 29. Malheureusement, à notre dernière séance, le représentant de l'Union soviétique, tout en reconnaissant que le Japon réunissait tous les titres voulus, a lié, une fois de plus, l'admission du Japon à celle d'un autre candidat, considération qui n'a rien à voir avec les dispositions de la Charte. Comme les autres membres du Conseil, les Etats-Unis continueront à respecter les principes de la Charte. C'est dans cet esprit que nous voterons en faveur du projet de résolution de la France.
- 30. Conformément aux dispositions de l'Article 4, le Gouvernement de la Tunisie a accepté les obligations qui découlent de la Charte. Les Etats-Unis sont convaincus que la Tunisie est pleinement capable de remplir ces obligations et qu'elle est disposée à le faire. Nous nous réjouissons d'avoir bientôt des rapports étroits et harmonieux avec la délégation tunisienne auprès de l'Organisation des Nations Unies.
- 31. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Ma délégation se félicite que le Conseil de sécurité puisse examiner la demande d'admission de la Tunisie si peu de temps après avoir examiné et approuvé celle du Maroc. Je sais qu'il n'existe pas deux pays qui soient semblables à tous égards; on ne peut donc considérer que deux demandes soient identiques. En vertu de la Charte, chaque candidature doit être examinée selon ses qualités propres. Néanmoins, nous admettrons tous, je pense, que ces deux demandes, celle de la Tunisie et celle du Maroc, se ressemblent beaucoup. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution présenté par la France, comme elle l'a fait la semaine dernière pour le projet de résolution recommandant l'admission du Maroc.
- 32. Nous n'avons aucun doute, mon gouvernement et moi-même, sur le fait que la Tunisie est, à l'heure

loving State and that the Government of Tunisia is both willing and able to fulfil the obligations of membership in the United Nations. At this moment, I think that the people of Tunisia must be rejoicing in their newly found national freedom. Any country which has lived under foreign rule, no matter how enlightened and how benevolent that foreign rule may have been, naturally rejoices when it becomes independent and free again.

- 33. I should like to take this occasion to congratulate the Tunisian people on their success in achieving their aspirations for national freedom. It is natural for me to do so, and I do not need to elaborate on that point at all. However, I should also like to congratulate my French colleague and his Government for sponsoring this draft resolution and for coming to agreement with Tunisia on this important political development, especially since Tunisia starts its independent life with a political maturity among its leaders and its people not too common in a newly independent nation. Indeed, the maturity of Tunisian leadership and of the Tunisian people is a tribute to France itself.
- 34. I regard it as an occasion for rejoicing that the Security Council can take up this application so soon. I am sure that we will all approve and support the French draft resolution.
- 35. Mr. NUNEZ PORTUONDO (Cuba) (translated from Spanish): The Security Council is meeting once more to consider the application of a State for admission to membership in the United Nations. It is doing so in compliance with the clear provisions of the Charter and the decision of the International Court of Justice as expressed in its advisory opinion of 28 May 1948. In other words, it is considering the applications of the candidates on their merits, without making the admission of one applicant State contingent upon that of another State, for that it must not do. That is also the position with respect to Japan, the Republic of Korea, and the Republic of Viet-Nam.
- 36. The Cuban delegation will support with the greatest pleasure the application submitted by the Government of His Highness, the Bey of Tunis. At the same time it wishes, as in the case of Morocco, to make known its recognition of Tunisia's new status under international law and proposes in due course to establish diplomatic relations with Tunisia in accordance with the rules of international law. We believe that Tunisia possesses the qualifications required by the Charter and we have no reason to doubt the sincerity of its offer to carry out its obligations under the Charter.
- 37. We should like once again to pay a tribute to the people and the Government of France for the way in which they carried out negotiations with Tunisia which have led to the application and draft resolution now before us.
- 38. Mr. NINCIC (Yugoslavia): My delegation welcomes this opportunity to support the draft resolution of the representative of France recommending the admission of Tunisia to membership in the United Nations.

- actuelle, complètement indépendante, qu'elle est un Etat pacifique et que le Gouvernement de la Tunisie est disposé à remplir les obligations que doivent assumer les Membres de l'Organisation des Nations Unies et capable de le faire. Je pense qu'en ce moment même le peuple tunisien se réjouit de l'indépendance nationale qu'il vient d'acquérir. Tous les pays qui ont vécu sous une domination étrangère, si éclairée et si bienveillante qu'elle ait pu être, se réjouissent lorsqu'ils redevient libres et indépendants.
- 33. Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter le peuple tunisien d'avoir pu réaliser son vœu d'indépendance nationale. Il est naturel que je le fasse, et je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce point. Je voudrais aussi féliciter mon collègue, le représentant de la France, et son gouvernement de présenter ce projet de résolution et d'avoir su s'entendre avec la Tunisie pour aboutir à ce résultat politique de grande portée. Au moment où la Tunisie commence sa vie d'Etat indépendant, ses dirigeants et sa population font preuve d'une maturité politique dont il y a assez peu d'exemples parmi les nations nouvellement indépendantes. Cette maturité des dirigeants et du peuple tunisiens est d'ailleurs tout à l'honneur de la France.
- 34. J'estime que nous devons nous réjouir que le Conseil de sécurité puisse examiner cette demande si vite. Je pense que nous approuverons tous le projet de résolution présenté par la France.
- 35. M. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la demande d'admission d'un Etat à l'Organisation des Nations Unies. Il le fait conformément à une disposition expresse de la Charte et aux conclusions formulées par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif du 28 mai 1948¹. En d'autres termes, le Conseil examine la candidature en fonction de ses qualités propres et il ne fait pas dépendre parce que c'est interdit l'admission d'un Etat de celle d'un autre Etat. La procédure devrait être la même dans le cas du Japon, de la République de Corée et de la République du Viet-Nam.
- 36 Pour ce qui est de la demande présentée par le Gouvernement de S. A. le Bey de Tunis, la délégation de Cuba sera très heureuse de l'appuyer; en même temps, elle voudrait comme elle l'a fait dans le cas du Maroc reconnaître publiquement le nouveau statut juridique international de la Tunisie, avec laquelle nous nous proposons d'établir, en temps opportun, des relations diplomatiques conformément aux règles du droit international. Nous estimons que la Tunisie réunit les conditions requises par la Charte; nous n'avons aucune raison de mettre en doute la sincérité de sa promesse de remplir les obligations de la Charte.
- 37. Nous désirons aussi, une fois de plus, féliciter le peuple et le Gouvernement français de la façon dont furent conduites les négociations avec la Tunisie qui ont abouti à la demande d'admission et au projet de résolution que nous examinons en ce moment.
- 38. M. NINCIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation accueille avec satisfaction l'occasion qui lui est offerte d'appuyer le projet de résolution du représenant de la France recommandant l'admission de la Tunisie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Admission of a State to the United Nations (Charter, Art. 4), advisory opinion: I.C.J. Report 1948, p. 57.

Admission d'un Etat aux Nations Unies (Charte, Art. 4), avis consultatif: C.I.J., Recueil 1948, p. 57.

- 39. The people and the Government of my country have watched with close interest and with a keen feeling of sympathy the endeavours of the Tunisian people to achieve national independence. We are now happy to congratulate them on the consummation of their efforts and to extend our best wishes for the tasks that lie ahead of them. Appreciation should also be expressed to France for its co-operation in arriving at a settlement which is so clearly in the interest of both parties and of the international community as a whole.
- 40. I need hardly add that my delegation fully concurs in the views expressed by the representative of France and by the other speakers who have preceded me, that Tunisia is eminently qualified for membership in our Organization. The admission of Tunisia, another independent African country, which we are confident will take place in the very early days of the forthcoming General Assembly session, will mean a significant gain for the United Nations.
- 41. The fact that, for the third time within a very few months, a newly independent country of Africa is being recommended for membership in the United Nations is surely a sign of the times—and, I may add, a highly encouraging one. This fact is of course a measure of the growing impact of the African Continent on world affairs. It is at the same time further evidence of the trend towards a pattern of international relations based on equality and independence, with all of its favourable implications for international peace and security. And the fact that the decision we are about to take will certainly be a unanimous one is indicative, I think, of the changed climate in which we are meeting, and which has made it possible to view the important question of the admission of new Members in a more realistic and constructive light. This should augur well for our further advance towards universality by the admission of all the remaining countries referred to in paragraph 2 of the operative part of General Assembly resolution 918 (X), which are not yet among us, as well as of the other nations that will no doubt follow the Sudan, Morocco and Tunisia along the path of independence.
- 42. Mr. HOLGUIN (Peru) (translated from Spanish): It is a matter of great satisfaction to my delegation that the peaceful objectives which are the heart of the United Nations are gaining strength day by day. This is a further proof of the progress of the United Nations towards its objective: universality.
- 43. In recent years the desire of the members of the international community for peace has been reflected in the increasing number of applications for membership in the United Nations. It is our duty to consider these applications in the light of the permanent interests of mankind and, from this point of view, our votes must rest on our conviction that each candidate is suitably qualified and our confidence that each candidate will contribute to the fuller achievement of the ideals of the United Nations.
- 44. At the last meeting, the Council unanimously recommended the admission of Morocco. We now have before us the application submitted by Tunisia and it is clear that the situation is similar, both as regards the form in which the two States have been established and their express declaration of readiness to comply

- 39. Le peuple et le gouvernement de mon pays ont suivi de près et avec la plus grande sympathie les efforts déployés par le peuple tunisien pour obtenir son indépendance nationale. Nous sommes heureux de pouvoir le féliciter aujourd'hui du succès de ses efforts et de lui adresser nos meilleurs vœux de réussite dans les tâcle qui l'attendent. Il convient également de féliciter la France d'avoir coopéré à ce règlement qui répond si manifestement aux intérêts des deux parties et à ceux de la communauté internationale tout entière.
- 40. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ma délégation partage entièrement les vues exprimées par le représentant de la France et par les autres orateurs qui m'ont précédé, à savoir que la Tunisie remplit les conditions requises pour devenir Membre de notre organisation. L'admission de la Tunisie, nouveau pays african indépendant, admission qui, j'en suis sûr, aura lieu dans les tout premiers jours de la prochaine session de l'Assemblée générale, représentera un important succès pour les Nations Unies.
- 41. Le fait que, pour la troisième fois en l'espace de quelques mois, le Conseil puisse recommander l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un pays nouvellement indépendant d'Afrique est certainement un signe des temps, et je dirai même un signe extrêmement encourageant. Ce fait montre, bien entendu, la place de plus en plus importante que le continent africain occupe dans les affaires mondiales. Nous trouvons là une nouvelle manifestation de l'évolution du monde, un système de relations internationales fondé sur l'égalité et l'indépendance, et cela pour le plus grand profit de la paix et de la sécurité internationales. Et si, comme je le pense, la décision que nous allons prendre va être unanime, ce fait montre le climat nouveau dans lequel nous nous réunissons et qui nous a permis d'examiner cette importante question de l'admission de nouveaux Membres dans un esprit plus réaliste et plus constructif. Ce résultat permet d'augurer que nous accomplirons bientôt de nouveaux progrès vers l'universalité, en admettant tous les pays visés au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 918 (X) de l'Assemblée générale qui ne siègent pas encore à nos côtés, de même que les autres nations qui suivront sans aucun doute le Soudan, le Maroc et la Tunisie sur le chemin de l'indépendance.
- 42. M. HOLGUIN (Pérou) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Pérou est très heureuse de constater que la vocation pacifique, qui est l'esprit même de l'Organisation des Nations Unies, ne cesse de s'affirmer de jour en jour. Ce fait prouve, une fois de plus, que l'Organisation s'achemine vers son but: l'universalité.
- 43. Ces temps derniers, nous avons vu comment cet attachement de la communauté internationale à la paix se traduit par le nombre croissant des Etats qui désirent devenir Membres de l'Organisation. Il est de notre devoir d'examiner ces demandes en tenant compte des intérêts permanents de l'humanité; c'est pourquoi, le vote que nous émettons doit être fondé sur les titres de chaque requérant et sur notre conviction que sa présence et son concours hâteront la réalisation des idéaux des Nations Unies.
- 44. A la dernière séance, nous nous sommes prononcés à l'unanimité pour l'admission du Maroc. Aujourd'hui, il nous incombe d'examiner la demande de la Tunisie; à cet égard, il est évident qu'il s'agit d'un cas analogue, tant par la façon dont les deux Etats ont été constitués que par le désir qu'ils ont manifesté de se soumettre

with the rules of the Charter. Both countries have achieved full sovereignty by peaceful processes thanks to the understanding shown by the parties concerned. These reasons and this understanding are reflected in the fact that France is in both cases the sponsor of the draft resolution recommending their admission, and in that connexion we can but pay a tribute to the French delegation.

- 45. My delegation will vote in favour of the admission of Tunisia as a new Member of the United Nations, having regard to its qualifications, its peace-loving character, and the fact that its application meets the requirements of the Charter. In so doing, my delegation expresses its friendship for the Government and people of Tunisia and is confident that because of the historical traditions and cultural values Tunisia represents, it will make a fruitful contribution to the work of the United Nations.
- 46. Mr. WALKER (Australia): The Australian delegation takes great pleasure in welcoming the application of Tunisia for membership in the United Nations. As in the case of Morocco last week, we are happy to see France as the sponsor of this applicant State which has gained its independence in friendly association with France.
- 47. The Australian delegation has already taken action to express its recognition of the two new sovereign States of Morocco and Tunisia. On 13 July our Acting Prime Minister, Sir Arthur Fadden, sent congratulatory messages to the prime ministers of Tunisia and Morocco recognizing their sovereign status. I am happy to draw the Council's attention to this action of my Government.
- 48. My delegation sees no reason why the Council should not deal just as expeditiously with the case of Tunisia as with that of Morocco. Since there seems to be general agreement in the Council on the qualification of Tunisia for membership, the Australian delegation gladly supports the waiving of rule 59 in the case of Tunisia, as has been proposed by the French delegation.
- 49. We also join in wishing all happiness and prosperity to the newly independent State of Tunisia, and in wishing it a successful and fruitful membership in the United Nations.
- 50. In closing, I only wish to add that our pleasure and satisfaction on this occasion is clouded by only one thought—the continued exclusion on unjustifiable grounds of an outstanding and fully qualified candidate for membership. I refer of course to Japan, and I do hope that at some early date, well before the opening of the coming session of the General Assembly, the Council will also be able to take a favourable decision on Japan's candidature.
- 51. Mr. SAKSIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Last week, the Security Council considered the application of the independent State of Morocco and unanimously decided to recommend to the General Assembly the admission of Morocco to membership in the United Nations. Today, the Council has before it an application from another State which has recently attained its independence—

- au régime juridique de la Charte. Dans les deux cas, la pleine souveraineté a été atteinte par des procédés pacifiques, grâce à la compréhension des parties intéressées. Ces raisons et cette compréhension se traduisent par le fait que c'est la France qui, dans les deux cas, est l'auteur du projet de résolution recommandant l'admission; c'est pourquoi nous ne pouvons manquer de rendre hommage à la délégation française.
- 45. La délégation du Pérou tient à annoncer qu'elle votera pour l'admission de la Tunisie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte des titres que réunit ce pays, de son comportement pacifique et du fait que sa demande est conforme aux exigences de la Charte. En même temps, notre délégation tient à exprimer au Gouvernement et au peuple de Tunisie sa vive sympathie; elle est convaincue que, grâce à ses traditions historiques et à ses valeurs culturelles, la Tunisie apportera un concours précieux à l'Organisation des Nations Unies.
- 46. M. WALKER (Australie) [traduit de l'anglais]: La délégation de l'Australie est heureuse de faire bon accueil à la demande d'admission de la Tunisie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Comme dans le cas du Maroc, la semaine dernière, nous sommes heureux de voir la France patronner la demande de cet Etat, qui a obtenu son indépendance dans une association amicale avec la France.
- 47. Le Gouvernement australien a déjà manisesté par des actes qu'il reconnaissait les deux nouveaux Etats souverains du Maroc et de la Tunisie. Le 13 juillet, sir Arthur Fadden, notre premier ministre par intérim, a reconnu leur statut d'Etat souverain en adressant des messages de félicitations aux Présidents du conseil tunisien et marocain. Je suis heureux de signaler au Conseil de sécurité cet acte de mon gouvernement.
- 48. Ma délégation ne voit aucune raison pour adopter, dans le cas de la Tunisie, une procédure moins expéditive que dans celui du Maroc. Puisque tous les membres du Conseil semblent être d'accord pour estimer que la Tunisie réunit les qualités requises pour devenir Membre de l'Organisation, la délégation australienne appuie la proposition de la délégation française tendant à ne pas appliquer à la Tunisie la procédure prévue à l'article 59 du règlement intérieur.
- 49. Nous nous associons également aux vœux de bonheur et de prospérité qui ont été adressés au nouvel Etat indépendant de Tunisie, et nous souhaitons qu'il puisse profiter pleinement de sa participation à l'Organisation.
- 50. En terminant, je dois ajouter que notre plaisir et notre satisfaction ne sont assombris que par une seule pensée: le fait que, pour des motifs injustifiables, on continue à tenir à l'écart de notre organisation un candidat éminent et parfaitement qualifié. Je veux, bien entendu, parler du Japon et j'espère que le Conseil pourra à une date assez proche, bien avant l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale, faire également bon accueil à la candidature du Japon.
- 51. M. SAKSINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russc]: La semaine dernière, le Conseil de sécurité a examiné la demande de l'Etat indépendant du Maroc et a décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée générale l'admission de cet Etat comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est saisi d'une demande d'un autre Etat, qui vient aussi d'ac-

- Tunisia. The Soviet delegation considers that the independent State of Tunisia fully complies with the requirements for membership laid down in the Charter and should rightly occupy its place in the United Nations family.
- 52. As was made public in Moscow in April and June 1956, the Soviet Government, consistently upholding the right of peoples to self-determination and respecting the just national aspirations of Tunisia, formally announced its recognition of Tunisia as an independent sovereign State.
- 53. The victory of the liberation movement in Tunisia has stimulated unprecedented political activity and a desire for constructive endeavour among the masses of the people, who are directing their efforts towards the further strengthening of their State and the development of their national economy and culture. The lofty aspirations of the Tunisian people are regarded with sympathy and understanding by the peoples of the Soviet Union, which heartily desires the success and prosperity of independent Tunisia.
- 54. The Soviet people is also profoundly convinced that both the proclamation of independence and the fact of Tunisia's admission to membership in the United Nations will contribute to the further development of co-operation and friendship among all nations.
- 55. The Soviet Union delegation supports the application of Tunisia for membership in the United Nations and considers that the Security Council should recommend to the General Assembly that that country should be admitted. The Soviet delegation will vote for a recommendation to that effect and is confident that such a recommendation will be adopted unanimously by the Security Council.
- 56. I should also like to make a brief observation on the statement made by the United States representative. Although his statement related to a matter not included in the agenda adopted by the Security Council, it included a reference to the position of the Soviet Union, and I feel compelled to offer a brief explanation.
- 57. As all members of the Council are well aware, the Soviet delegation was one of the fifty-two delegations which, on 8 December 1955, during the tenth session of the General Assembly, voted for resolution 918 (X) providing for the admission of Japan to the United Nations as one of the eighteen States not affected by the problem of unification.
- 58. Furthermore, on 10 December 1955, the Soviet representative in the Security Council submitted a draft resolution [S/3499] recommending the General Assembly to admit Japan to membership in the United Nations. On 13 December 1955, taking into account the view of many members of the Security Council, the Soviet delegation accepted the draft resolution submitted by Brazil and New Zealand, [S/3502], providing for the admission of eighteen States to the United Nations, including Japan and the Mongolian People's Republic. As the Council is aware, the adoption of that resolution was prevented only as a result of the veto exercised by the so-called representative of Chiang Kai-shek.
- 59. However, thanks to the initiative taken by the Soviet Union on 14 December 1955, efforts to prevent the implementation of the General Assembly resolution of 8 December 1955 were frustrated and sixteen countries were admitted to membership in the United

- quérir son indépendance: la Tunisie. De l'avis de la délégation soviétique, l'Etat indépendant de Tunisie remplit toutes les conditions requises par la Charte et il a le droit de siéger parmi les Nations Unies.
- 52. Comme il a été annoncé à Moscou en avril et en juin 1956, le Gouvernement de l'Union soviétique, qui défend le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qui respecte les légitimes aspirations nationales de la Tunisie, a déclaré solennellement qu'il reconnaissait la Tunisie comme un Etat indépendant et souverain.
- 53. La victoire du mouvement de libération en Tunisie a suscité une activité politique sans précédent en libérant l'initiative créatrice des masses populaires, qui s'efforcent de consolider encore leur Etat et de développer leur économie et leur culture nationales. Ces nobles efforts du peuple tunisien sont accueillis avec sympathie et compréhension par les peuples de l'Union soviétique, qui font des vœux pour le succès et la prospérité de la Tunisie indépendante.
- 54. En même temps, le peuple soviétique est fermement persuadé que la proclamation de l'indépendance, et l'admission même de la Tunisie à l'Organisation des Nations Unies, contribueront à développer la coopération pacifique et l'amitié entre tous les peuples.
- 55. La délégation de l'Union soviétique appuie la candidature de la Tunisie et elle estime que le Conseil de sécurité doit recommander à l'Assemblée générale d'admettre ce pays comme Membre de l'Organisation. Elle votera pour cette recommandation et elle exprime la certitude que celle-ci sera adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité.
- 56. Je voudrais également formuler une brève observation au cujet de l'intervention du représentant des Etats-Unis. Le qu'il a dit est en dehors de l'ordre du jour approuvé par le Conseil, mais puisqu'il a mentionné la position de l'Union soviétique, il me faut donner quelques mots d'explication à ce sujet.
- 57. Tout le monde sait bien que la délégation soviétique figurait parmi les 52 délégations qui, à la dixième session de l'Assemblée générale, le 8 décembre 1955, ont voté pour la résolution 918 (X) qui recommandait l'admission du Japon à l'Organisation en tant que l'un des 18 pays pour lesquels ne se posait aucun problème d'unification.
- 58. En outre, le 10 décembre 1955, le représentant de l'URSS au Conseil de sécurité a déposé un projet de résolution [S/3499] recommandant à l'Assemblée générale d'admettre le Japon comme Membre de l'Organisation. Tenant compte de l'opinion de nombreux membres du Conseil, la délégation soviétique, le 13 décembre 1955, a accepté le projet de résolution du Brésil et de la Nouvelle-Zélande [S/3502] qui tendait à admettre au sein des Nations Unies 18 pays, dont le Japon et la République populaire de Mongolic. Comme on le sait, si ce projet n'a pas été adopté, c'est uniquement parce que le prétendu représentant de Tchang Kaï-chek a opposé son veto.
- 59. Cependant, grâce à l'initiative prise par l'Union soviétique le 14 décembre 1955, ceux qui voulaient empêcher l'application de la résolution de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1955 ont subi un échec complet, et 16 pays ont été admis à l'Organisation des

Nations, thus securing a victory for the principle of universality arising out of the Charter. I was therefore particularly gratified by the statement of the representative of Peru, who emphasized the fact that the United Nations is successfully moving towards the practical application of the principle of universality. We hope that, if all members of the Security Council adhere to the principle of universality and refrain from an incorrect policy of discriminating against certain countries and favouring others, the question of Japan's admission to the United Nations will also be satisfactorily settled.

- 60. The PRESIDENT (translated from French): I shall now speak as the representative of BELGIUM. Following the initiative taken by France, the members of the Security Council have given excellent reasons why the Security Council should recommend to the General Assembly the admission of Tunisia to membership in the United Nations. As the representative of Belgium, I must join with my colleagues in the Council in recognizing that the requirements of Article 4 of the Charter are fully satisfied. Tunisia is clearly a State qualified in accordance with the Charter for membership in the United Nations. Belgium recognized Tunisia as an independent State on 17 May and is gratified that its presence in the Security Council enables it to take part in the recommendation which is about to be made.
- 61. In accordance with my instructions, I shall vote in favour of the draft resolution submitted by the French delegation.
- 62. Mr. TSIANG (China): I note that the Soviet Union representative persists in putting Japan and Outer Mongolia in the same package. I wish only to say—as I said many times last December—that linking a great country like Japan with the Outer Mongolian colony of the Soviet Union is both a violation of the Charter and an insult to Japan.
- 63. Mr. SAKSIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I do not propose to speak, considering it beneath my dignity to enter into an altercation with the previous speaker. I would, however, point out that a great country like Japan has certainly never authorized the gentleman in question to speak on its behalf.
- 64. The PRESIDENT (translated from French): If there are no further speakers I shall put to the vote the draft resolution submitted by France [S/3627].

The draft resolution was adopted unanimously.

- 65. The PRESIDENT (translated from French): I have the honour to declare officially that the Security Council has unanimously recommended the General Assembly to admit Tunisia to membership in the United Nations.
- 66. Mr. ABDOH (Iran) (translated from French): The unanimous decision the Council has just taken in recommending the admission of Tunisia to membership in the United Nations, only a few days after the adoption of the favourable recommendation on Morocco's application for admission, affords my delegation a further opportunity of expressing its satisfaction and gratification at the fact that we will soon have among

Nations Unies, si bien que le principe de l'universalité, qui découle de la Charte, a triomphé. C'est pourquoi je note avec une satisfaction particulière l'intervention du représentant du Pérou, qui a souligné que l'Organisation des Nations Unies progressait de façon satisfaisante dans l'application pratique du principe de l'universalité. Si tous les membres du Conseil de sécurité respectent le principe de l'universalité et évitent de suivre une politique de discrimination à l'égard de certains pays et de favoritisme à l'égard d'autres pays, nous avons bon espoir que la question de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies pourra être également résolue avec succès.

- 60. Le PRESIDENT: Je parlerai à present en ma qualité de représentant de la BELGIQUE. A la suite de la France, les membres du Conseil de sécurité ont dit les excellentes raisons pour lesquelles le Conseil se trouve conduit à recommander à l'Assemblée générale d'admettre la Tunisie à l'Organisation des Nations Unies. Comme ses collègues du Conseil, le représentant de la Belgique ne peut que constater que les conditions imposées par l'Article 4 de la Charte sont pleinement remplies. La Tunisie est manifestement un des Etats désignés par la Charte comme étant dignes d'appartenir à notre organisation. La Belgique a reconnu, le 17 mai, la Tunisie en qualité d'Etat indépendant, Elle se réjouit vivement que sa présence au Conseil de sécurité lui permette de participer à la recommandation qui va être faite.
- 61. Conformément à mes instructions, je voterai en faveur du projet de résolution de la France.
- 62. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Je note que le représentant de l'Union soviétique persiste à vouloir lier le sort du Japon à celui de la Mongolie extérieure. Je tiens seulement à dire, comme je l'ai déclaré bien des fois en décembre dernier, que placer un grand pays comme le Japon sur le même plan que la Mongolie extérieure, colonie de l'Union soviétique. c'est à la fois commettre une violation de la Charte et insulter le Japon.
- 63. M. SAKSINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je n'ai pas l'intention de répliquer, car il serait au-dessous de ma dignité d'entamer une discussion avec l'orateur qui m'a précédé. Cependant, je dois faire observer que ce grand pays qu'est le Japon n'a en aucune façon chargé le monsieur en question de parler ici en son nom.
- 64. Le PRESIDENT: Si personne ne demande plus la parole, je mettrai aux voix le projet de résolution présenté par la France [S/3627].
 - A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.
- 65. Le PRESIDENT: J'ai l'honneur de proclamer solennellement qu'à l'unanimité le Conseil de sécurité a recommandé à l'Assemblée générale d'admettre la Tunisie dans l'Organisation des Nations Unies.
- 66. M. ABDOH (Iran): La décision unanime que vient de prendre le Conseil de sécurité en recommandant l'admission de la Tunisie à l'Organisation des Nations Unies, si peu de jours après l'adoption de la recommandation favorable au sujet de la demande d'admission du Maroc, offre une nouvelle occasion à ma délégation d'exprimer sa satisfaction et sa joie de voir siéger bientôt parmi nous un nouvel Etat qui est capable

us a new Member capable of making an effective contribution to the common endeavours of the United Nations. We feel that the admission of every new Member adds to the strength and prestige of the Organization and contributes significantly to the effectiveness and value of our decisions. That is why we welcome this decision and hope that the representatives of Tunisia will be able to take their places among us at the earliest possible date.

- 67. I should like to repeat the suggestion I made in the case of the Sudan and Morocco concerning the examination of the application by the General Assembly at the beginning of its eleventh session. We trust that the same action will be taken in the case of Tunisia so that it can make an effective contribution from the first day of the eleventh session.
- 68. I should like to take this opportunity to congratulate the Tunisian people on the success it has won and express the best wishes of my delegation and of my Government for the prosperity and happiness of the Tunisian nation with which we look forward to maintaining the friendliest relations.
- 69. I am also authorized by the representatives of the African-Asian countries to express their congratulations to the Tunisian Government and their best wishes for the prosperity of the Tunisian people in its political, economic and social development.
- Before concluding, I should again like to draw the Security Council's attention to the importance to the United Nations of admitting Japan to membership. I have no wish to try the Council's patience and I am anxious to avoid being repetitious. But my delegation would find it difficult to let this occasion pass without referring to the wrong done to the great Asian country of Japan. Now that the Council has taken the right and proper course in regard to the Sudan, Tunisia and Morocco by considering their applications on their merits, we hope that the case of Japan will be considered in a similar spirit and that, by taking a decision recommending its admission, the Council will do justice to this great nation, which will, I am sure, make a valuable contribution to the future work of the United Nations. This would be a further step towards the realization of the principle of universality and improved co-operation in international relations.
- 71. The PRESIDENT (translated from French): As the representative of BELGIUM, I should like to say, with respect to Japan, that the Belgian delegation has in many a previous vote expressed its firm conviction that that country fulfils the requirements laid down in Article 4 of the Charter. It wishes today to reaffirm that conviction.
- 72. Mr. DE GUIRINGAUD (France) (translated from French): I should like to thank my colleagues for the unanimous vote just taken. I hope it will, as several of us have requested, result in the admission of Tunisia at an early meeting of the next session of the General Assembly.
- 73. Several members of the Council have referred to the procedure we have followed today and at our last meeting in considering an application on its own merits

d'apporter une contribution effective à l'œuvre commune de notre organisation. Nous estimons que l'admission de tout nouveau Membre apporte plus de force et de prestige à cette organisation et contribue beaucoup à l'efficacité et à la valeur de nos décisions. C'est pourquoi nous nous réjouissons de cette décision et nous espérons que les représentants de la Tunisie pourront sièger parmi nous le plus tôt possible.

- 67. Je me permets de faire, pour la Tunisie, la même suggestion que dans les cas du Soudan et du Maroc, en ce qui concerne l'examen de cette demande par l'Assemblée générale dès le début de la onzième session. Nous souhaitons que la même mesure soit prise à l'égard de la Tunisie afin que nous puissions bénéficier, dès le premier jour de la onzième session, de la contribution effective de ce pays.
- 68. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le peuple tunisien pour le succès qu'il vient de remporter et exprimer mes meilleurs vœux, tant de la part de ma délégation que de celle de mon gouvernement, pour la prospérité et le bonheur de la nation tunisienne en escomptant les relations les plus cordiales entre nos deux peuples.
- 69. Je suis également autorisé par les représentants des pays afro-asiatiques à exprimer leurs félicitations au Gouvernement tunisien ainsi que leurs meilleurs vœux de prospérité pour le peuple tunisien dans la voie de son développement politique, économique et social.
- 70. Avant de conclure, je voudrais, une fois de plus, attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité, pour notre organisation, d'admettre le Japon comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je ne veux pas abuser de la patience du Conseil. Je crains les répétitions. Mais il est vraiment difficile, pour ma délégation, de laisser passer cette occasion sans faire allusion au tort causé à ce grand pays asiatique qu'est le Japon. Nous formulons l'espoir qu'après la procédure appropriée et juste suivie par le Conseil dans les cas du Soudan, du Maroc et de la Tunisie, lorsqu'il a examiné leurs demandes d'après leurs propres mérites, le cas du Japon sera reconsidéré dans le même esprit et que, par une décision tendant à recommander son admission, le Conseil rendra justice à cette grande nation dont la contribution, j'en suis sûr, sera des plus précieuses pour les travaux futurs de notre organisation. Ce sera alors un nouveau pas vers la réalisation du principe de l'universalité et une meilleure coopération dans les relations internationales.
- 71. Le PRESIDENT: En ma qualité de représentant de la BELGIQUE, je voudrais dire, au sujet du Japon, que la délégation belge a amplement manifesté dans le passé, par de nombreux votes, sa ferme conviction que ce pays remplit les conditions prévues par l'Article 4 de la Charte; elle tient à réitérer aujourd'hui l'expression de cette conviction.
- 72. M. DE GUIRINGAUD (France): Je voudrais remercier mes collègues du vote unanime qu'ils viennent d'émettre et qui permettra, je l'espère comme plusieurs d'entre nous l'ont demandé l'admission de la Tunisie lors d'une des premières séances de la prochaine session de l'Assemblée générale.
- 73. Plusieurs membres du Conseil ont fait allusion à la procédure que nous avons suivie aujourd'hui comme à notre dernière séance, et qui se caractérise par l'exa-

without making it contingent on any other application. As I said at the last meeting, I agree that this is the only correct procedure. I wish to say once again that my delegation continues to regret that this procedure has not been applied in the case of Japan which is thus being unjustly kept outside the United Nations. We sincerely hope that this injustice will soon be remedied.

The meeting rose at 5.10 p.m.

men d'une candidature sur ses propres mérites, sans la lier à aucune autre. Ainsi que je l'ai déjà dit à la dernière séance, je considère comme eux que cette procédure est la seule correcte en la matière; je tiens à redire, à cette occasion, que ma délégation continue de regretter que cette procédure n'ait pas été appliquée dans le cas du Japon, qui est ainsi injustement tenu à l'écart de notre organisation. Nous souhaitons vivement que cette injustice soit bientôt réparée.

La séance est levée à 17 h. 10.